

# L'AKP : un parti “démocrate musulman”?

par Didier CAILLIAU

*La démocratie-chrétienne fait-elle école au Bosphore ?  
Des indices encourageants apparaissent. S'ils se confirment la question  
de l'adhésion de ce pays à l'Union européenne en sera vraiment modifiée.*

**L**e 4 novembre 2002, l'Adalet ve Kalkınma Partisi (Parti de la Justice et du Développement) recueillait 34% des suffrages aux élections législatives à tour unique et parvenait ainsi seul à disposer d'une majorité absolue à la grande assemblée nationale de Turquie. Des autres formations politiques, seul le Cumhuriyet Halk Partisi (Parti Républicain du Peuple), le parti de Mustafa Kemal Atatürk, franchissait le barrage des 10%, seuil en deçà duquel les partis ne peuvent prétendre à une représentation parlementaire. Le vieux parti islamiste du professeur Erbakan, dont sont issus la plupart des dirigeants de l'AKP, recueillait à peine plus de 2% des voix.

## **Les formations politiques traditionnelles désavouées**

Beaucoup plus que le résultat d'une adhésion massive des Turcs au programme de l'AKP, ce résultat fut surtout l'expression flagrante du désaveu des formations politiques traditionnelles et notamment de celles formant la coalition hétéroclite, conduite par le vieux leader de la gauche nationaliste, M. Bülent Ecevit. Celle-ci regroupait des partis aussi différents que le parti de la mère patrie (centre droit), le parti du mouvement nationaliste (extrême-droite) et le parti de la gauche démocratique de M. Ecevit. Plusieurs raisons peuvent être avancées : une récession économique depuis 1999, une flambée du chômage, une politique économique d'austérité aux résultats incertains conduite sous la houlette du FMI, des dissensions croissantes au sein des partis de la coalition, des accusations de corruption visant certains dirigeants de la coalition et la maladie de M. Ecevit.

### **Un programme social, libéral et européen**

Jouant davantage sur l'exaspération d'une majorité de Turcs à l'endroit de leur ancien gouvernement et des formations politiques traditionnelles, l'AKP, créé en 2001, a présenté, en accord avec ses principes premiers, un programme à la fois libéral et social, tranchant ainsi avec les formations islamiques précédentes et notamment du Refah Partisi (Parti de la Prospérité). Rejetant " *l'ordre juste* " (" *Adil Düzen* "), mélange de tiers mondisme (lutte contre le grand capital international) et d'islam (suppression du prêt à intérêt), le programme de l'AKP est favorable au marché, aux privatisations, aux relations avec le FMI, à une baisse des taux d'imposition dans le cadre d'un élargissement de l'assiette de l'impôt, au rôle du secteur privé et de la société civile et notamment des fondations dans la santé et l'éducation. Surtout, contrairement au vieux parti islamiste silencieux sur la question, il affirme son attachement à la démocratisation du pays et à la protection des droits de l'homme. Plus important encore, en insistant sur l'orientation européenne de la Turquie et en acceptant la laïcité, il rompt avec la ligne farouchement anti-européenne ("*un club chrétien*") et anti-laïque des islamistes turcs traditionalistes. Pour les cadres de l'AKP, *l'orientation européenne et la laïcité constituent autant de garants de la modernisation politique et sociale du pays et du respect des libertés individuelles.*

### **Les premiers actes**

Il est encore trop tôt pour répondre de la sincérité des dirigeants de l'AKP. Toutefois, nous pouvons constater que :

- Le premier ministre d'alors, M. Abdullah Gül, et le président du parti, M. Tayyip Erdogan qui vient de lui succéder, se sont mobilisés, peut-être maladroitement mais avec efficacité, au sommet de Copenhague pour que la Turquie obtienne une date (fin 2004) de début des négociations relatives à l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

- Ils ont clairement indiqué qu'avec ou sans perspective d'adhésion, la Turquie poursuivrait ses efforts d'harmonisation de son droit aux "*standards*" communautaires, notamment ses réformes de démocratisation et de meilleur protection des droits de l'homme. En trois mois, le gouvernement a fait adopter les lois suivantes: I) assouplissement des conditions légales d'acquisitions de biens immobiliers par des fondations religieuses (notamment les fondations non-musulmanes), II) levée partielle des restrictions applicables aux relations entre associations turques et étrangères, III) assouplissement du régime d'acquisition de biens immobiliers par une association, IV) restriction

du champ des délits d'opinion entraînant une interdiction politique, V) accroissement du nombre de civils au sein du conseil national de sécurité dont les résolutions n'ont plus désormais que valeur de conseil et ne sont plus prioritaires, VI) accélération de l'application des arrêts de la cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme, et VII) levée totale de l'état d'urgence (trois départements du Sud-Est du pays étaient encore concernés).

- Social, le gouvernement a revalorisé les pensions de sécurité sociale. Libéral, il a présenté un programme ambitieux de privatisation, il entend encourager l'investissement étranger et assure qu'il présentera un programme de réduction des impôts, réduction rendue possible en théorie par un recentrage de l'Etat sur ses tâches essentielles.

- En politique étrangère, le gouvernement se montre partisan d'un règlement pacifique du problème chypriote sous les auspices des Nations-Unies. Le gouvernement précédent excluait une telle éventualité et manifestait un soutien indéfectible à la République turque du Nord de Chypre. Sur la crise irakienne, tout en condamnant le régime de Saddam Hussein, il privilégie un désarmement pacifique et une intensification des relations avec les Etats de la région, tout en restant l'obligé des Etats-Unis.

- Le discours se veut volontariste, pragmatique, prudent, et purgé des références à la religion, chères à M. Necmetin Erbakan, et repris par les partis de droite. Les membres du parti et du gouvernement manifestent leur attachement à la laïcité sans en faire la référence obligée de tout discours conformément aux usages en cours. Ils tranchent ainsi non seulement avec une bonne partie de la classe politique turque mais aussi avec les diatribes contre la laïcité de M. Necmetin Erbakan. Prudent, le gouvernement et le parti évitent tout débat sur le port du voile dans la vie publique et notamment à l'université.

Ce tout premier bilan nous montre *un mouvement politique musulman turc à la fois libéral et social* prenant son essor dans le cadre d'une démocratie apaisée pro-européenne et en cela, bien différent de la formation politique islamiste traditionnelle naviguant entre tropisme islamisant et souci de se ménager un Etat à la fois laïc et autoritaire.

### **L'importance du soutien européen**

Certes la Turquie présente des atouts indéniables (une population jeune et entreprenante; un pays au carrefour de l'Europe, de l'Asie Centrale et du Proche-Orient; un parti gouvernant sans coalition et dont les membres plutôt

jeunes sont majoritairement issus de la société civile et des milieux d'affaires) mais la tâche de l'AKP n'est pas aisée : l'adhésion à l'Union européenne n'est pas gagnée, la Turquie est à côté de la poudrière qu'est le Proche-Orient, sa population reste pauvre et surtout en constante augmentation (les effets de la chute de l'indice de fécondité ne se feront sentir que dans cinq ou dix ans), les mécanismes d'intégration urbaine semblent fonctionner moins bien et surtout l'AKP devra rapidement surmonter sa relative inexpérience du pouvoir. Il va sans dire qu'un soutien massif de l'Union européenne facilitera le travail des dirigeants de l'AKP et leur ardeur à arrimer à l'Europe ce pays vieux par son histoire mais jeune par sa population. Encore plus que les autres candidats à l'adhésion, la Turquie a besoin du soutien de l'Europe.

*Didier CAILLIAU*

La notion de politique

**CARL SCHMITT**

" La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. Elle fournit un principe d'identification qui a valeur de critère, et non une définition exhaustive ou compréhensive. Dans la mesure où elle ne se déduit pas de quelque autre critère, elle correspond, dans l'ordre du politique, aux critères relativement autonomes de diverses autres oppositions : le bien et le mal en morale, le beau et le laid en esthétique, etc... "